



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt-cinq mars 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 16/04/2026
Présents : 20 – 21 à partir de 19h17
Votants : 26 – 27 à partir de 19h17

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Valentine FAURE-PIEKARZ, Cédric LE CHEVALIER, Thibaud FADIN, Lonni MARTINS, Betty FOULON, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Catherine CORCY, Hervé GUISE.

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à Dominique FRANCOISE
Charlotte LE MAITOUR a donné pouvoir à Sandrine MARTINS
Gaëlle TREMPONT a donné pouvoir à Valentine FAURE-PIEKARZ
Henri AUBERT a donné pouvoir à Christophe LASSERRE
Martine MARCHAL a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT
Nathalie PEREIRA FORDELONE a donné pouvoir à Hervé GUISE

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Eric DERIVRY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame Fanny BILLY a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

DELIBERATION N° 2026-018 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIAM

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIAM prévoyant la représentation de la collectivité en son sein ;

Considérant qu'il appartient à la collectivité de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du comité syndical ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la collectivité dans les instances de gouvernance du syndicat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par vote à main levée et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE à l'élection selon le mode convenu en séance, du représentant au sein du SIAM.

DESIGNE en qualité de représentant titulaire de la collectivité au sein du SIAM :

- LAMBERT Christophe, Conseiller Municipal,

DESIGNE en qualité de représentant suppléant :

- AUBERT Henri, Conseiller Municipal,

PRECISE que cette désignation est valable pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE le Maire à notifier cette désignation au syndicat concerné et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 29 avril 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET